

**Séance du 2 septembre 2019**  
**Délibération n° 2019-82**

L'an deux mil dix-neuf, le 2 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 27 août 2019

**Présent(s) :** Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

**Procuration(s) :** Madame Marie-Solange LALEEVE à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

**Absent(s) excusé(s) :**

**Présent(s) sans voix délibérative :** Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

**Assistaient également à la réunion :** Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	
N° : 7-4	Thème : Interventions économiques

**Objet : Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville - Aide à l'entreprise EURL DOUSSET, via la SCI DOUSSET à Urçay**

Le conseil communautaire,  
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les statuts de la communauté de communes,  
VU la délibération n°2018-84 du 8 novembre 2018 du conseil communautaire relative à la création d'une aide aux activités commerciales de centre-ville ;  
VU la lettre d'intention relative au projet de développement de l'entreprise COURTIS Travaux à Urçay du 25 mai 2018 ;  
VU le dossier complet de demande de subvention transmis par la CCI Allier le 17 juin 2019 ;  
CONSIDERANT que l'investissement consiste en une extension de 226m<sup>2</sup> (dont 200m<sup>2</sup> d'atelier) des locaux de l'entreprise implantée à Urçay, dont le montant s'élève à 92 862 € HT ;

CONSIDERANT que le montant de l'aide départementale s'élèverait à 10 000,00 € (20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 10 000 €) et que l'aide de la communauté de communes s'élèverait à 5 000 € (10 % de la dépense subventionnable plafonnée à 5 000 €) ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce dossier pour la dynamisation du tissu commercial de Cérilly ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 5 000 € calculée au taux de 10 % de la dépense subventionnable estimée à 51 991 € (et plafonnée à 50 000 €), à la société DOUSSET, via la SCI DOUSSET, pour le projet décrit ci-dessus ;

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à signer la convention tripartite ci-jointe (Département, communauté de communes, entreprise).

Fait et délibéré le 2 septembre 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.